

Délibération n°019-2024

Compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	13	15
Date de convocation		
22 mars 2024		
Secrétaire de séance		
Cyril QUIOT		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Christian ALEX

Ont donné procuration : Éric ORTIZ à Jean-Marie FOURNIER, Sébastien ANDEVERT à Catherine CLIMENT

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Considérant les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption des budgets de l'exercice 2023, les conditions d'exécution et les résultats constatés au compte administratif du budget annexe d'assainissement des eaux usées sont présentés par chapitres.

Le compte administratif retrace les opérations exclusivement budgétaires réalisées par l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, en exécution des décisions du Conseil Municipal ; il présente, comme le compte de gestion, un état de consommation des crédits, le solde des écritures, et les résultats de l'exercice.

Les comptes par chapitres se présentent ainsi :

CHAPITRES		REALISES
EXPLOITATION		
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 063,10
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 400,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 109,43
TOTAL DEPENSES		54 572,53
RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	74 953,08
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 001,29
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 619,37
TOTAL RECETTES		98 573,74
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 619,37
TOTAL DEPENSES		13 619,37
RECETTES		
10	DOTATIONS	44 156,18
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 109,43
TOTAL RECETTES		87 265,61

Ces écritures sont conformes à celles du compte de gestion et l'on retrouve donc les mêmes résultats comptables :

CG BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RESULTAT EXERCICE	73 646,24	44 001,21	117 647,45
RESULTAT CLOTURE 2022	52 967,90	44 156,18	97 124,08
AFFECTATION RESULTAT		- 44 156,18	
RESULTAT DE CLOTURE	126 614,14	44 001,21	170 615,35

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu l'exécution budgétaire 2023,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. De désigner Madame Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe, en qualité de présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif 2023.

Dans un second temps, sous la présidence de Madame CLIMENT, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, soit 13 voix pour :

2. D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe d'assainissement des eaux usées.

Le Secrétaire de séance,
Cyril QUIOT




Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr